



POLYTECH[®]
LILLE

Le Contrat de Professionnalisation à Polytech Lille

Polytech Lille, école du réseau Polytech,
1er réseau français des écoles d'ingénieurs
polytechniques des universités



Université
Lille1
Sciences et Technologies



Un atout pour l'Entreprise...

...une chance pour l'élève



Les entreprises concernées

Peuvent conclure des Contrats de Professionnalisation tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue.

La durée du contrat

12 mois maximum

Les avantages pour l'entreprise

- Formez plus rapidement un ingénieur aux méthodes de votre entreprise.
- Formation dont le montant (15 € par heure) est, tout ou partie, pris en charge par l'O.P.C.A.
- Absence de prise en compte dans les effectifs.
- Aides financières et fiscales.

A noter!

Retrouvez les modalités d'application des avantages pour l'entreprise sur le site:

www.alternance.emploi.gouv.fr

Le public concerné

Les élèves ingénieurs en dernière année du cycle ingénieur (Bac +5).

Le principe

Un contrat est signé entre l'entreprise et l'élève avec une convention de formation entre l'Ecole (Service Universitaire de Développement Economique et Social) et l'entreprise.

- **De septembre à janvier** : formation de l'élève en contrat 2 à 3 jours par semaine à l'école : lundi-mardi-(mercredi) et 2 à 3 jours : (mercredi)-jeudi-vendredi en entreprise selon les spécialités. Pendant sa période en entreprise, l'élève réalisera un projet qui sera évalué par un jury au sein duquel l'entreprise sera représentée.
- **De février à août** : mission en entreprise à temps complet hormis 3 périodes de retour d'alternance de 2 jours et une soutenance finale.

Les avantages pour l'élève

- Valorisez votre diplôme en acquérant une expérience professionnelle en alternance.
- Percevez un salaire (80 % du SMIC) durant la durée de votre contrat.

Quelles démarches pour le candidat ?

- 1/ Déposez votre candidature auprès de votre secrétariat pédagogique.
- 2/ Proposez vos services et compétences à des entreprises.
- 3/ Faites valider la mission proposée par l'entreprise auprès de votre responsable pédagogique.
- 4/ Signez le contrat de professionnalisation.



Quelles démarches pour l'entreprise ?

- 1/ Contactez l'O.P.C.A dont vous dépendez afin de connaître les modalités de mise en œuvre.
- 2/ Sélectionnez le candidat au moyen d'une procédure de recrutement classique.
- 3/ Contactez les relations entreprises de Polytech Lille : entreprises@polytech-lille.fr
Tél: 03.28.76.73.07
- 4/ Signez le contrat de professionnalisation.

Coordonnées par spécialités :

- « Génie Biologique et Alimentaire » :



Directeur du département :
Frédéric Krzewinski

frederic.krzewinski@polytech-lille.fr
Tél: 03.28.76.74.03

- « Mécanique » :



Directeur du département :
Jean-Bernard Tritsch

jean-bernard.tritsch@polytech-lille.fr
Tél: 03.28.76.73.60

- « Instrumentation et Commercialisation des Systèmes de Mesures » :



Directeur du département :
Guillaume Ducournau

guillaume.ducournau@polytech-lille.fr
Tél: 03.28.76.73.50

- « Matériaux » :



Directeur du département :
Vincent Magnin

vincent.magnin@polytech-lille.fr
Tél: 03.28.76.73.69

Relations entreprises :



Responsable du service:
Richard DAVID
Tél: 03.20.41.75.95
richard.david@polytech-lille.fr

Secrétariat:
Marie-Christine MESNIL
Tél: 03.28.76.73.07
entreprises@polytech-lille.fr



Cité scientifique
Avenue Paul Langevin
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél: 03.28.76.73.00